

Direction de l’Environnement et des Territoires

Service Environnement

11 855 CARCASSONNE CEDEX 9

## Compte-rendu du Comité scientifique

## des Espaces Naturels Sensibles

## du 17 novembre 2022 – version 2

**Présents :** D Vizcaïno, M Vaslin, , D Barreau, T Rutkowski, J Carré , P Médard, A Gaston, M Yvroux, C Riols, pour le CD11 : C Luciani, F Morlon, C Delorme, V Dumeunier.

**Excusés :** C Plassart, E Cangini, JC Capera, F Andrieu.

En introduction, M le vice-président en charge de la transition écologique rend hommage à Bruno le Roux, membre « historique » du CSENS, disparu prématurément en début de cette année.

Pour ce CSENS qui ne s’est pas réuni depuis janvier 2020 suite à la crise sanitaire du COVID 2019, F MORLON souhaite qu’au-delà d’un apport de connaissances et d’expertise au bénéfice des dossiers ENS tant sur les propriétés départementales que dans les demandes de subventions, les membres soient en mesure d’apporter du conseil sur des sujets d’actualité (changement climatique...) Cette intégration de nouveaux questionnements pourrait contribuer à faire évoluer la vision sur le territoire et accompagner des perspectives de changements d’orientations sur les compétences du Département.

**Evolution de la composition du CSENS**

3 membres ont quitté le CSENS : B Le Roux, M Klescewski et S Griffe n’est plus joignable.

Le CSENS a décidé de les remplacer par :

D CLEMENT pour ses connaissances sur les milieux littoraux et lagunaires, si S GRIFFE ne répond au nouveau numéro de téléphone communiqué en séance ou décline la proposition de poursuivre,

C RAPEZ pour ses connaissances en faune aquatique,

P POLETTE, pour ses connaissances en herpétologie,

L BREPSON pour son expertise en entomologie.

Ces personnes seront contactées pour leur proposer et recevoir leur accord afin d’entrer dans ce CSENS.

Information postérieure au CSENS :

Après contact pris, S GRIFFE souhaite poursuivre au sein du CSENS.

De la même manière, C RAPEZ et L BREPSON sont favorables à une intégration au sein du CSENS.

**Principales actions depuis 2020**

Le CSENS a demandé la communication des documents concernant :

* les DAEZH (Diagnostics Agricoles et Ecologiques) du programme ZH Montagne Noire, mené par la CA11 et ECODIV,
* l’étude du chat forestier par NEO.

Sur le projet de la RNN de La Fajolle, les chiroptères inventoriés sont les suivants :

Chiroptères : inventaires GCLR - AUDE CLAIRE septembre 2020

Barbastelle d’Europe

Grand Rhinolophe

Grande Noctule

Minioptère de Schreibers

Molosse de Cestoni

Murin à moustaches

Murin à oreilles échancrées

Murin cryptique

Murin d’Alcathoé

Murin de Daubenton

Noctule commune

Noctule de Leisler

Oreillards non identifiés

Petit Rhinolophe

Pipistrelle commune

Pipistrelle de Kuhl

Pipistrelle pygmée

Sérotine commune

Vespère de Savi

**Mise à jour de l’inventaire naturaliste audois et de la SDB**

Cet inventaire, créé en 2007 et revu en 2014, nécessite une mise à jour face aux nombreuses études et données accumulées depuis. Il est demandé au CSENS les thématiques, les espèces, les habitats sur lesquels il faudrait porter une vigilance particulière :

* P MEDARD demande la prise en compte de son étude de 1998 sur les rivières oligotrophes et de relancer des analyses d’indicateurs sur des sites considérés en bon état fin des années 90 pour comparer leur évolution. C LUCIANI propose que le service eau du CD11 vienne présenter leurs études en termes de qualité de l’eau dès que l’AERMC aura publié sa nouvelle classification des cours d’eau et des masses d’eau de qualité.
* C RIOLS souhaite que les ripisylves soient davantage prises en compte, même si la maîtrise foncière sur certaines rivières sera très compliquée vu le découpage très important des parcelles inscrites au cadastre pour certains cas.
* M VASLIN propose de privilégier les sites naturels sur les secteurs à potentiel.

F MORLON souhaite comprendre les enjeux d’une grande mise à jour (impact sur les modifications des zonages, les notes attribuées à chaque site etc). Il met en avant l’intérêt de disposer d’une mise à jour pour appuyer la mise en œuvre des politiques départementales.

L’inventaire permet au service environnement d’émettre des avis circonstanciés, de sélectionner et de prioriser par rapport au règlement d’intervention les actions que la collectivité souhaite mettre en œuvre.

Il convient toutefois de prendre également en considération les espaces naturels en dehors de ces sites et la biodiversité « ordinaire » qui pour d’autres départements constituerait des espaces d’intérêt certain.

M VASLIN demande à ce que le CD11 recherche une meilleure transversalité entre les services du CD11, en citant par exemple :

* les enjeux de qualité aquatique et de gestion de la ressource en eau,
* la gestion des bords de route avec des actions de fauche sur des accotements occupés par des graminées totalement « grillées » par un été très sec ou en plein printemps (y compris dans les propriétés départementales ENS), période stratégique de reproduction. Toute intervention selon lui sur les milieux naturels doit demander au maître d’ouvrage de se poser la question de son impact sur la biodiversité, que ce soit en chantiers lancés par les pouvoirs publics ou par des acteurs privés.

C LUCIANI répond que les questions de sécurité routière et de prise en compte des usagers locaux sont prépondérantes sur ce sujet. Elle présente les actions en faveur d’une politique de prise en compte des arbres d’alignement sur les routes départementales avec l’arrivée dans sa direction de SABINE CAUSSINUS qui travaille avec les services concernés à une charte et à son application concrète sur le terrain. Elle demande au CSENS de lui communiquer des exemples précis de problèmes de gestion concernant les routes départementales.

F MORLON ajoute que la commission d’abattage des arbres a fortement évolué car on est passé d’une politique d’abattage a priori à une stratégie d’évitement de telles actions hormis des cas évidents de problèmes de sécurité. Plus largement, le personnel affecté aux travaux en routes départementales sera formé à l’évolution des pratiques, des contrôles seront mis en place pour constater la bonne application d’un cahier des charges. Des cahiers des charges thématiques (rivière, arbres, bords de route, espèces exotiques envahissantes,…) pourraient permettre de mieux encadrer les interventions et de définir les bonnes pratiques que le CD11 pourrait appliquer.

Cette intégration des enjeux de biodiversité par la collectivité et ce cadrage pourraient influer sur les communes, les maîtres d’ouvrage et les entreprises privées. Enfin, les règlements d’aides du CD11 sont soumis au respect de l’application de critères relevant de l’éco-conditionnalité.

P MEDARD souhaiterait que des naturalistes puissent donner des conseils en cas d’intervention sur les routes ou les rivières au bénéfice par exemple des mairies.

Au sujet de la mise à jour de l’inventaire naturaliste audois, les listes faune flore des espèces désignées comme déterminantes pour le département sont projetées, il est nécessaire de les revoir, sachant que les listes odonates et lépidoptères ont déjà été mises à jour en 2020 et présentées au CSENS.

P MEDARD demande une vigilance particulière concernant les plantes envahissantes en insistant sur l’herbe de la pampa qui commence à s’implanter sur le milieu naturel à l’est du département. AUDE NATURE a débuté des actions de sensibilisation sur ce sujet.

F MORLON pense en effet qu’il faut communiquer vers le grand public et les entreprises, il signale que les aides apportées aux communes pour la valorisation paysagère de leurs espaces publics seront soumises au respect de prescription de choix de végétaux adaptés et excluant les espèces exotiques envahissantes.

M VASLIN insiste sur le fait qu’il a été démontré que si on n’agit pas dès le début de l’invasion d’espèces envahissantes, il devient très difficile voire impossible de lutter ensuite.

T RUTKOWSKI demande que le CSENS puisse travailler sur des actions pas forcément liées à la politique ENS, comme le croisement des enjeux naturalistes et DFCI, l’entretien des bords de rivière.

C LUCIANI à cet effet souhaite disposer d’un interlocuteur par thématique au sein du CSENS. M VASLIN se propose ainsi de suivre la thématique intervention en bord de routes départementales.

**Demande avis de création d’un site naturaliste**

Le club spéléo de l’AUDE demande que 5 cavités sur les communes de Cabrespine, Citou et Caunes Minervois soient incluses dans un site de l’inventaire naturaliste audois pour leurs richesses exceptionnelles en concrétions dont celle dite de du Trou de Balbonne et ce afin de solliciter, dans un premier temps, des subventions ENS pour assurer une protection face aux risques de vandalisme.

Cette cavité a été découverte très récemment. Elle se situe dans un secteur de la Montagne Noire qui comporte déjà de magnifiques grottes à concrétions dont les grottes des Vents d’Anges et de Cabrespine sont les plus connues. La commission scientifique de fédération française de spéléologie a transmis ces remarques : « *La grotte se développe dans des calcaires et dolomies du Paléozoïque, fréquemment au contact de schistes. Après la zone d’entrée assez étroite et arrosée, de grands volumes font suite. Après visite de la cavité, l’avis unanime des participants est qu’elle est exceptionnelle par le volume et la beauté du concrétionnement d’aragonites*. »

Le CSENS donne un avis favorable tout en recommandant :

* de se soucier d’une éventuelle présence de chauves-souris, et à cet effet, de prévoir des fermetures avec des grilles à barreaux horizontaux.
* et d’être vigilant à ne pas trop localiser les grottes sur les cartes ENS afin de prévenir une fréquentation non souhaitée.

Le CSENS fixe son prochain RDV le 30 janvier après midi à VILLESEQUELANDE afin d’évoquer la politique de l’arbre mise en place par le CD11, en lien avec la mairie très active sur le sujet.

Carcassonne, le 28/11/2022